

nous ferons pas faute d'indiquer les conséquences que pourraient avoir tel ou tel alinéa, ou tel et tel article, et nous essaierons de faire adopter les amendements voulus.

Nous appuierons également le passage qui définit les pouvoirs dont il est question dans la loi sur le Conseil national de la productivité; toutefois, j'affirme hardiment que confier à un organisme unique la production, l'automatisation et la productivité va susciter bien des difficultés. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer une mise en œuvre efficace du bill, tout en sauvegardant le droit de regard du Parlement quant aux décisions du Conseil, tout en protégeant rigoureusement les droits constitutionnels des provinces, et en nous opposant à tout ce qui, de près ou de loin, rappelle une économie planifiée, en dépit des mérites des planificateurs.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'en viens sans tarder au bill dont nous sommes saisis et qui a trait à l'établissement d'un conseil économique du Canada. Ce conseil s'inspire d'un principe judicieux et pourrait jouer un rôle utile. Si on le crée comme il se doit, il pourra aider grandement à diminuer la grave tension qui existe entre le salariat, le patronat et le gouvernement. Son succès dépendra, toutefois, dans une large mesure, de ses attributions, et c'est pourquoi le débat dans lequel nous sommes engagés, à l'heure actuelle, a une si grande importance.

Nous devrions avoir un conseil économique national qui puisse aider l'économie à jouer efficacement son rôle. Je crois que c'est là le but fondamental de ce conseil et, à ce titre, il devra être un conseil consultatif et non un organisme d'élaboration de directives.

Offices et conseils ne sont pas des panacées. En lisant la mesure que l'on nous propose, je constate la possibilité de conflits véritables avec le travail de l'Office d'expansion de la région atlantique. La mesure renferme également des points de ressemblance frappants avec ceux de la mesure de l'an dernier, qui n'a pas été adoptée, et ces points méritent toute notre attention.

Un éditorial du *Globe and Mail* du 11 juin 1962, rédigé par Bruce MacDonald contient le passage suivant:

Tout comme l'Office de développement économique, le Conseil économique devra présenter au ministre un rapport annuel qui sera déposé au Parlement. A l'encontre de l'Office, le Conseil n'a pas l'autorisation de publier certaines études spéciales sans le consentement du ministre.

C'est un point important que relève l'article, qui se continue comme il suit:

A ce sujet, le seul nouveau point que comporte le bill est exprimé par les mots suivants: «Chaque année, le Conseil doit préparer et faire publier un exposé des perspectives et des problèmes économiques à long et à moyen termes.»

Il peut y avoir là affaire d'interprétation, mais le Conseil pourrait croire avec raison que sa liberté d'action est nettement limitée par les nombreuses questions énumérées sur lesquelles il doit présenter un rapport au gouvernement seulement.

Je crois que l'esprit qui se dégage du présent projet de loi est dangereux, si l'on veut que le Conseil économique du Canada réalise les entreprises qui sont urgentes à l'heure actuelle.

Plusieurs passages de ce bill ressemblent à la loi instituant le Conseil national de la productivité, qui, soit dit en passant, est abrogée par le présent bill, sauf qu'il y a tendance à confier au gouvernement le contrôle du Conseil économique.

Ce n'est pas ce qu'on devrait faire, si l'on veut assurer le climat de collaboration sans lequel le Conseil ne pourra remplir son rôle auprès du salariat, du patronat et du gouvernement.

Il est bon de relever un des aspects du travail du Conseil national de la productivité au cours des deux dernières années. Cet aspect, que je trouve remarquable, devrait se prolonger dans la présente mesure, pour que le nouveau Conseil soit vraiment utile.

Le Conseil national de la productivité a pris l'initiative de créer ou, du moins, il a contribué à établir des conseils provinciaux et locaux. Cet aspect de son activité est très important. Si le nouvel organisme doit remplacer le Conseil national de la productivité, nous devons prendre note de cet aspect.

D'après un compte rendu, voici ce que le président du Conseil national de la productivité a dit dans un discours qu'il a prononcé à l'Université de Montréal, le 15 mai, lors du quatrième séminaire national des patrons et des ouvriers:

Dès le début, le Conseil s'est rendu compte qu'il lui faudrait mettre sur pied des conseils provinciaux et locaux pour atteindre son but et aider à l'économie en accroissant sa capacité de concurrence. Le Canada étant ce qu'il est, aucun groupe relevant des autorités fédérales ne réussira jamais à régler seul les problèmes de diverses provinces. Les problèmes sont différents, les gens pensent davantage en fonction de la géographie que de l'entité nationale, et notre genre de travail doit finir par s'accomplir à pied d'œuvre, à l'usine, au bureau, dans la ferme. En nous efforçant de supprimer les obstacles à l'échelle nationale—dressés par la loi—que sont le manque de statistiques et d'indices et, le plus grand de tous, le climat des relations qui existent entre les travailleurs, les patrons et le gouvernement, nous avons envisagé le jour où le conseil local aurait la vedette. On a vite pris des mesures pour examiner de nouveau avec les gouvernements provinciaux et les représentants des ouvriers et des patrons le besoin de tels organismes provinciaux. Chose intéressante, nous avons constaté que le Québec était déjà en voie, dépassant ainsi le reste du Canada, d'instituer un conseil économique de grande envergure. Des mesures sont également en train de se prendre en vue de l'établissement de conseils locaux dans maintes villes industrielles.